



Plus values; biens en indivision, cession de parts + soulte

Par **val2a**, le **14/11/2011** à **13:51**

Bonjour,
Espérant arriver à sortir de l'indivision, sur 2 biens immobiliers, un appartement (indivision depuis 2007) et un local d'activité avec logement (indivision depuis 1994), nous avons envisagé un échange de parts et une soulte. Avec la réforme fiscale sur les plus values qui prendra effet le 1er février 2012, comment vont-elles être calculer?
Vous remerciant d'avance de vos réponses.